

Contenu des dossiers de demande de subventions :

En tant que propriétaire bailleur, vous devrez fournir:

- Plans de l'état des lieux et plans projets cotés + mention des hauteurs sous plafond
- Plans de coupe si le logement est mansardé
- Devis détaillés descriptifs et estimatifs des travaux
- Autorisations d'urbanisme
- Devis d'honoraires de maîtrise d'œuvre le cas échéant
- Justificatif de propriété
- RIB

....

Attention: les travaux ne doivent pas démarrer avant l'accord de tous les financeurs

Contact :

Florence BEAUFILS
f.beaufils@solihha.fr
06 17 56 06 12

SOLIHA Rhône et Grand Lyon

51 avenue Jean Jaurès
BP 711469301 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 37 28 70 20
contact.69@solihha.fr

rhonegrandlyon.solihha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
RHÔNE ET GRAND LYON

SOLIHA Provence OPAH @Claude-Almodovar



**RÉNOVER VOS LOGEMENTS
LOCATIFS**

Accompagnement
GRATUIT

Étape par étape

**MON PARCOURS
TRAVAUX**

La Communauté de Commune du Pays de l'Arbresle a confié à SOLIHA l'accompagnement de votre projet pour vous guider tout au long de vos démarches.



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
RHÔNE ET GRAND LYON

RÉNOVER VOS LOGEMENTS LOCATIFS

Conditions :

- ▶ Conventionnement Anah avec travaux de vos logements locatifs dont vous devrez en accepter les modalités.
- ▶ Vous êtes propriétaire bailleur privé et vous souhaitez vous engager dans la rénovation de vos logements anciens (plus de 15 ans) avec un programme de travaux et une mise en location à loyer modéré.

MON PARCOURS TRAVAUX

AVEC SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



1 LE CONTACT

Prendre contact avec la cheffe de projet

Florence BEAUFILS
par téléphone au 06 17 56 06 12 ou
par mail f.beaufils@solihha.fr
ou nous rencontrer en permanence



Prise de rendez-vous
en ligne



7 LA MISE EN LOCATION

Les locataires doivent rentrer dans les plafonds de ressources et le bail doit être rédigé avec des mentions complémentaires. Avant sa signature, le faire valider par SOLIHA. Tous les diagnostics techniques obligatoires doivent être effectués.



2 LE DOSSIER PROJET

Transmettre tous les documents préalablement demandés (attestation de propriété, plans...)

Un dossier de projet d'informations vous sera remis

Un accord vous sera demandé sur les modalités de conventionnement des logements (loyer modéré, conditions de ressources des locataires...)



3 LE CONSEIL TECHNIQUE

Une visite sera organisée dans les logements concernés par un technicien qui réalisera un **diagnostic personnalisé** dont une évaluation énergétique initiale et projetée avec des préconisations de travaux pour atteindre au moins la classe C après travaux, un gain énergétique suffisant et respecter tous les critères techniques.



4 L'ÉTABLISSEMENT DES DEVIS

Une fois que vous aurez obtenus tous les devis des entreprises de votre choix, les transmettre au technicien pour analyse et vérification. Pour les travaux de rénovation énergétique, les entreprises doivent être RGE (Reconnus Garant de l'Environnement). Si le montant des travaux est supérieur à 100 000 € HT, le recours à un maître d'œuvre devient obligatoire. Demander toutes les autorisations administratives relatives à votre projet.



6 LES TRAVAUX

Les travaux sont réalisés dans le respect du dossier présenté. Des acomptes peuvent être débloqués sur demande selon certaines conditions, en cours de chantier (au moins 25% d'avancement).



5 LE FINANCEMENT

SOLIHA estime le montant des subventions mobilisables afin d'optimiser votre plan de financement et dépose les demandes de subventions auprès de tous les financeurs.

8

LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS

Une fois tous les travaux terminés et le locataire en place, renvoyer le dossier de demande de paiement à SOLIHA qui vérifiera toutes les factures, les travaux réalisés et les pièces administratives de la mise en location. Votre conseiller transmettra ces demandes pour déblocage du solde des subventions. Une visite de fin de travaux sera réalisée.